Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

Document de programme au Fonds National REDD+

Organisation(s) Participante(s)	**Effet(s) du Plan d'Investissement REDD+**
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ)	Effet 3 - Les investissements et politiques publics et privés liés à l'exploitation des forêts sont rendus plus durables grâce à une meilleure gestion des ressources

Directeur Résident: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ)	
Nom : Dr Andreas KALK **Téléphone :** +243 810 844 577 **E-mail:** andreas.kalk@giz.de	**Téléphone :** **E-mail :**

Titre du programme REDD+ :	**Numéro du programme**
Programme de Maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts – PIREDD MANIEMA	TBD

Coûts du programme (en M. USD) :	**Lieu du programme**
CAFI/Fonds National REDD+ : **30 M USD** Autre(s) : **18 M EUR** TOTAL: **30 M USD + 18 M EUR**	**Provinces : Maniema** **Territoires (s) :** À définir pendant les premiers 6 mois (Phase de démarrage)

Organisations Récipiendaire	**Durée du programme**
GIZ : 30 millions de dollars	**Durée totale (en mois) :** 60 Date de lancement prévue : 01/03/2021

Description du programme
Le PIREDD Maniema est basé sur les approches réussies de la GIZ dans le domaine de l'utilisation durable des forêts et de la biodiversité, de la planification locale au développement et du renforcement de capacités. Trois extrants concernent directement la mise en valeur des ressources naturelles : La situation de subsistance de la population locale est améliorée grâce à une utilisation durable des ressources forestières et agricoles, ainsi que le développement d'un futur potentiel de création de valeur dans les zones d'intervention. Deux extrants contribuent à l'atteinte de l'objectif en renforçant les structures gouvernementales et non gouvernementales concernées ainsi que les acteurs clés opérant au niveau local et provincial dans leurs capacités et fonctionnalité. L'objectif global est : La population des zones d'intervention du Maniema, y compris les zones périphériques du parc national de Lomami, a bénéficié de la valorisation durable et fondée sur les droits de l'homme des ressources forestières, agricoles et pastorales. Les objectifs spécifiques sont • D'améliorer les conditions cadre liées à la conservation des forêts et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources agro-sylvo-pastorales • D'améliorer les processus de gouvernance locale • D'améliorer la mise en valeur durable de l'utilisation des ressources forestières • D'améliorer la mise en valeur énergétique des ressources ligneuses autour des centres urbains • D'améliorer la mise en valeur d'une agriculture durable

Dates d'examen & d'approbation	
Soumission au Secrétariat Exécutif	Date : 27/11/2020 (version finale)
Examen du Comité Technique	Date : 30/11/2020
Approbation du Comité de Pilotage	Date : 21/012021

Signatures des Organisations Participantes

GIZ	Nom et titre du représentant	**Dr Andreas KALK, Directeur Résident**
	Signature 1	
	Signature 2	
	Date	

Signature du Président du Comité de pilotage

Nom	
Signature	
Date	

Programme Intégré REDD+ dans la province du Maniema, République Démocratique du Congo

Cofinancement du projet de coopération germano-congolaise « Programme de Maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts »

Révision : 27.11.2020

Par : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Table des Matières

Abréviations iii

1. Brève description 1

2. Analyse des problèmes et des potentiels 2

2.1 Situation de départ 2

2.2 La coopération technique allemande au Maniema 6

2.3 Dérivation de l'objectif du programme 8

3.1.1 Approche stratégique et méthodologique 9

3.1.2 Instruments et déploiement du personnel 15

3.1.3 Répartition estimative du budget 21

3.2 Objectifs, indicateurs et activités principales 21

3.3 Plan d'action pour la phase de démarrage 26

3.4 Groupes cibles, autres parties concernées et zones d'intervention 28

3.5 Structure de tutelle et structures partenaires 30

3.6 Interactions avec d'autres programmes de développement dans le pays partenaire 31

3.7 Stratégie de renforcement des capacités 32

3.8 Gouvernance du programme 34

3.9 Suivi et Evaluation 35

3.10 Évaluation des impacts et des risques – safeguards GIZ 37

3.10.1 Commentaires sur les impacts économiques, écologiques et sociaux attendus 37

3.10.2 Analyse Safeguards 38

Textes et outils sur les Sauvegarde Socio-Environnementale REDD+ 42

4. Bibliographie 42

ANNEXE I Analyse Genre 43

ANNEXE II Carte de la province 47

ANNEXE III Budget 48

Abréviations

AAA	Aide Agro-Alimentaire - *Welthungerhilfe*
AC	Assemblée communautaire
ANAPAC	Alliance Nationale d'Appui et de Promotion des Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire
APAC	Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire
ASEFA	Association pour la Sauvegarde des Enfants et des Femmes Abandonnées
BGF	Programme de Maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts de la GIZ
BM	Banque Mondiale
CAFI	*Central African Forest Initiative*
CAPS	Communautés de base en Action pour la Promotion Sanitaire
CARG	Conseils *Agricoles* et Ruraux de Gestion
CD	*Capacity Development* – Renforcement des capacités
CDG	Comité pour le Développement des Groupements
CDV	Comité de Développement Villageois
CGCD	Comité de Gouvernance pour la Conservation et le Développement
CLCD	Comité Local de Conservation et Développement
CLD	Comité Local de Développement
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable
CoCo	Conservation Communautaire
COPIL	Comité de Pilotage
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique Centrale
CPEDD	Coordination Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable
DIVAS	Division provinciale des Affaires Sociales
DivAgr	Division provinciale de l'Agriculture
DivCad	Division provinciale de Cadastre
DivGenre	Division provinciale du genre, de la famille et de l'enfant
DivMines	Division provinciale des Mines
DivUrb	Division provinciale de l'Urbanisme
DGRMA	Direction Générale des Recettes du Maniema
DPD	Division provinciale de Décentralisation
DPP	Division provinciale de Plan
ENABEL	Agence de Développement de la Belgique
ETD	Entités territoriales décentralisées
ETS	Entreprises
FBI	Fonds du Bien-Être Indigène
FEC	Fédération des entreprises du Congo
FONAREDD	Fonds National pour la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+)
FZG	*Frankfurter Zoologische Gesellschaft* - Société zoologique de Francfort
GFA	Bureau de consultance allemande
GIAP	Gestion Intégrée des Aires Protégées
GTCR-R	Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové
ICCN	Institut Congolais pour la Conversation de la Nature
IFAD	*International Fund for Agricultural Development*

INERA	Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques
iPCA	*Integrated Peace and Conflict Assessment* - Analyse intégrée du contexte et des droits humains
IPAPEL	Inspection Provinciale de l'Agriculture, la Pêche et l'Elevage
IPDRAL	Inspection provinciale du développement rural
ISEAV	Institut Supérieur des Etudes Agro-Vétérinaire
ISDR	Institut Supérieur de Développement Rural
KfW	*Kreditanstalt für Wiederaufbau* - Banque de Développement Allemande Établissement de crédit pour la reconstruction
LOI	Lettre d'intention sur la mise en œuvre de la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la RDC et son Plan d'Investissement
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MPECN	Ministère Provincial chargé de l'Environnement et de la Conservation de la Nature
OCB	Organisations Communautaires de Base
ODD	Objectif de Développement Durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisations de Société de Base
PADRIR	Programme d'Appui au Développement Rural Inclusif et Résilient
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PIRAM	Programme Intégré de Réhabilitation de l'Agriculture dans la Province du Maniema
PNIA	Programme National d'Investissements Agricoles
PNKB	Parc National Kahuzi-Biega
PNL	Parc National de la Lomami
PNSD	Plan National Stratégique de Développement de la RDC (2018-2022)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSE	Paiements pour Services Environnementaux
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
REPALEF	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers
RHE	Réseau Habitat et Environnement
RN	Route National
RRN	Réseau des Ressources Naturelles
SENASEM	Service Nationale des Semences
SNEL	Société Nationale d'Electricité
SOCIMA	Socitété Civile du Maniema
SPAT	Schéma provincial d'aménagement du territoire
SYDIP	Syndicat de Défense des Intérêts Paysans
TL2	Projet de conservation du Parc National Lomami par la Fondation Lukuru
UNIKI	Université de Kindu
UWAKI	*Umoja Wa Wanawake Wakulima* – Association des Femmes Paysannes
WCS	*Wildlife Conservation Society*

1. Brève description

Projet	Programme Intégré REDD+ dans la province du Maniema
Objectif global	Le présent PIREDD Maniema est conçu dans l'optique de contribuer conjointement, ensemble avec les efforts des autorités locales, provinciales et nationales ainsi que des projets sectoriels REDD+, à l'objectif global du programme REDD+ en RD Congo « Réduire les émissions et augmenter les absorptions de gaz à effet de serre provenant du secteur forêts, agriculture et usage des terres, à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des populations tout en protégeant les ressources naturelles dans l'ensemble de la province du Maniema ».
Objectif du programme	La population et les communautés des zones d'intervention dans la province du Maniema ont bénéficié de la mise en valeur durable des ressources agricoles, forestières et pastorales.
Contribution aux objectifs de développement durable (ODD)	Préservation et restauration des écosystèmes terrestres (ODD 15) ; Protection du climat (ODD 13) ; Réduction de la pauvreté (ODD 1) ; Croissance économique durable (ODD 8) ; Sociétés pacifiques et inclusives (ODD 16) ; Villes et communautés durables (ODD 17) ; Sécurité alimentaire (ODD 2) ; Égalité des sexes (ODD 5)
Contribution aux objectifs de la LOI sur la mise en œuvre de la Stratégie REDD+	En tant que programme intégré REDD+, le PIREDD Maniema contribue directement et indirectement aux objectifs de gouvernance, aménagement du territoire, forêt, énergie, agriculture, démographie et fonciers de la LOI (voir Annexes 1 et 2)
Problème central	La population locale au Maniema ne bénéficie que de manière très insuffisante des potentiels de création de valeur découlant de l'utilisation durable des ressources agricoles, forestières et pastorales, exerçant par conséquent une forte pression sur les surfaces forestières.
Groupe cible	La population rurale pauvre des zones d'intervention, qui dépend des biens et services fournis par les écosystèmes de ces zones comme base de leur subsistance et de l'économie rurale.
Acteurs principaux	Gouvernorat de la province ; Ministères provinciaux sectoriels concernés ; Structures locales ; Organisations de la société civile
Approche globale	Le PIREDD Maniema est basé sur les approches réussies de la GIZ dans le domaine de l'utilisation durable des forêts et de la biodiversité, de la planification locale au développement et du renforcement de capacités. Trois extrants concernent directement la mise en valeur des ressources naturelles : La situation de subsistance de la population locale est améliorée grâce à une utilisation durable des ressources forestières et agricoles, ainsi que le développement d'un futur potentiel de création de valeur dans les zones d'intervention. Deux extrants contribuent à l'atteinte de l'objectif en renforçant les structures gouvernementales et non gouvernementales concernées ainsi que les acteurs clés opérant au niveau local et provincial dans leurs capacités et leur fonctionnalité.
Extrants	A) Les conditions cadre liées à la conservation des forêts et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources agro-sylvo-pastorales sont améliorées B) Les processus de gouvernance locale sont améliorés

	C) La mise en valeur durable de l'utilisation des ressources forestières est améliorée D) La mise en valeur énergétique des ressources ligneuses autour des centres urbains est améliorée E) La mise en valeur d'une agriculture durable a été améliorée
Coûts du programme	Cout total : 50.159.145 USD Contribution CAFI/FONAREDD 30.000.000 USD Contribution BMZ 20.159.145 USD (taux d'échange estimatif 10/07/2020 1,1199525[1]) Le PIREDD Maniema, dans sa mise en œuvre, fera partie intégrante du Programme de coopération germano-congolaise « Maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts (BGF) » financé par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) d'une valeur de 18.000.000 EUR.
Durée du programme	01/2021 à 12/2025 (5 ans)

2. Analyse des problèmes et des potentiels

2.1 Situation de départ

Analyse synthétique de la situation de départ

Les forêts de la République Démocratique du Congo (RDC) couvrent environ 155 millions d'hectares. Cela correspond à environ 10 % de la superficie forestière tropicale du monde. Elles sont donc d'une importance primordiale pour la conservation de la biodiversité et pour la régulation du climat mondial en tant que puits de carbone. Considérant l'importance de sa couverture forestière, la RDC se retrouve parmi les dix pays perdant le plus de surface forestière chaque année. Au niveau national, la perte forestière est estimée à 0,4% par an ; selon les données de *Global forest watch* le pays a perdu 13.4 millions d'hectares de couvert végétal de 2001 à 2018, ce qui équivaut à une diminution de 6.7% du couvert végétal depuis 2000.

Bien qu'une série de facteurs puissent être identifiés comme causes de cette perte, le principal moteur de déforestation et de dégradation progressive des écosystèmes forestiers et de la perte de la biodiversité est la précarité des conditions de vie de la population rurale. Environ deux tiers de la population dépendent directement des services écosystémiques des forêts et tirent leurs moyens de subsistance de l'exploitation des ressources naturelles – dans la majorité des cas sous une approche d'économie d'autoconsommation. Malgré l'immense richesse en termes de ressources naturelles, la RDC n'a pas réussi à réduire tangiblement la pauvreté et à générer des revenus et des emplois durables pour sa population. La pauvreté au niveau rural continue d'être extrême et touche selon les régions entre 50 et 80% de la population (BAD 2010). Cette situation se voit renforcée par une forte croissance démographique liée à des taux de natalité élevé et à la migration interne. L'absence ou l'insuffisance

[1] Budget global du projet de coopération germano-congolaise « Programme de Maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts » mise en œuvre du 1er Avril 2020 au 31 Mars 2023

d'autres sources de revenus à proximité des forêts ne laisse pas d'autres choix aux populations locales que d'exploiter les ressources forestières disponibles. Cependant, il y a d'autres facteurs comme l'agriculture migratoire sur brûlis et les méthodes de gestion non durables qui exacerbent la pression sur les forêts. Les aires protégées et leurs zones périphériques sont également exposées à ces menaces. Les besoins énergétiques croissants des villes impulsés par l'exode rurale et une urbanisation anarchique, ainsi que l'expansion de l'industrie minière et le développement des infrastructures, ont également un impact sur les surfaces forestières (CIFOR 2015)

L'analyse montre également que la perte de couverture forestière est beaucoup plus prononcée le long des principaux axes fluviaux et routiers, particulièrement dans le complexe agro-rural dans l'Est de la province où la densité de la population est plus élevée. Parmi les axes les plus affectés par la déforestation après 2011 se trouvent l'axe fluvial le long de la rivière Lualaba dans le territoire de Kailo, les axes routiers Kailo-Punia, Punia-Lubutu, la RN3 qui connecte Kisangani avec le Nord-Kivu, tous les axes de Kindu vers le Sud-Kivu dans le territoire de Pangi et plusieurs autres axes dans l'Est et Nord-Est de la ville de Kasongo. La perte de la couverture forestière est moins prononcée dans les zones savanicoles et agricoles du Sud et Sud-Ouest de Maniema ainsi que dans les zones forestières loin des axes de transport et loin des agglomérations – y inclus dans les aires protégées notamment la zone sur le territoire de la province. En même temps, des modèles d'utilisation de terres au détriment des forêts sont en train de s'approcher de plus en plus des aires protégées et de leurs zones périphériques, ce qui risque de mettre en danger la survie durable de ces dernières."

Les principaux moteurs *directs* de déforestation et dégradation forestière au Maniema sont – selon la zone – l'agriculture itinérante sur brulis, l'exploitation du bois énergie et la production du charbon de bois ainsi que l'exploitation artisanale du bois d'œuvre. Les études mettent clairement en évidence le fait que parmi ces moteurs, l'agriculture itinérante sur brulis en est le plus important. Plus de 80% de la perte des forêts au Maniema peut être imputé à cette pratique.

Les activités minières dans les zones minières de la province (notamment dans l'Est et Sud) et l'expansion urbaine, causée par la forte croissance démographique et l'exode rural, contribuent également à la déforestation et dégradation forestière

Les facteurs *subjacents* à la déforestation et dégradation forestière au Maniema sont liés à la situation socio-économique précaire de sa population, qui s'exprime entre autres par l'accès restreint aux infrastructures de base (santé, éducation, électricité, routière, eau et sociales), des revenus par habitant très bas et la forte dépendance de la population aux pratiques de subsistance. A la pauvreté s'ajoute un taux de natalité élevé dans la province, qui est l'un des plus élevé en RDC. Comme conséquence, on observe une demande croissante pour des biens de consommation de base (alimentaire, énergétique, matières premières). En même temps les moyens et pratiques de production sont insuffisants pour répondre à ces besoins dans une manière durable.

Causes de la situation de départ

Au cours de la dernière décennie, des nombreux documents d'orientation politique et stratégique qui abordent ou traitent directement de l'utilisation durable des ressources naturelles ont été élaborés[2]. Cependant, ce cadre d'orientation stratégique et légal est contrebalancé par un vide concernant les textes d'application de la loi ainsi que les documents d'accompagnement. L'élaboration d'une politique forestière et législation forestière orientées vers la gestion durable des ressources forestières par les multiples acteurs du secteur est toujours en cours. Certains textes essentiels (par exemple le Code Forestier) doivent être mis à jour sur les aspects techniques, ainsi que sur l'intégration de l'égalité de genre, les droits humains et la coopération avec la population locale et autochtone (par exemple, les Batwa ou pygmées). En même temps, la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes initiés par l'administration n'a pas encore eu lieu. Les acteurs étatiques et non-étatiques, en particulier au niveau provincial, manquent de capacités de mise en œuvre suffisantes. La fragilité fondamentale de l'Etat, caractérisée par une insuffisance des capacités humaines, financières et techniques d'agir sur le terrain ne permet pas aux acteurs concernés de jouer pleinement leurs rôles. La corruption et l'absence de comportement entrepreneurial dans toutes les structures affaiblissent encore davantage la capacité d'action.

Il y a encore un manque de structures et de processus de gouvernance au niveau local, qui permettraient la participation effective de la population locale. Cependant, l'existence de structures locales résultant du processus de décentralisation constitue, à condition d'acquérir leurs capacités fonctionnelles, une opportunité. Elles pourraient alors jouer un rôle important dans le processus de développement local. Les plates-formes de dialogue institutionnalisées sont rares voire inexistantes. Il reste à mettre en place ou à développer des mécanismes de gouvernance (par exemple, des mécanismes de gestion des plaintes ou des structures pour la gestion des zones tampons des aires protégées) permettant aux populations locales et autochtones d'exprimer leurs besoins, leurs intérêts et leurs inquiétudes. La coordination intersectorielle entre les administrations de l'Etat n'a lieu que de manière ponctuelle et sans vision commune. Dans la plupart des cas, les municipalités et les services de l'Etat n'ont pas les compétences et potentiels nécessaires pour être en mesure d'intégrer les mécanismes de participation de manière ciblée. Globalement, la culture de dialogue et de coopération est faiblement développée dans les services de l'Etat.

Avec la réforme de l'aménagement du territoire, la RDC est en train d'articuler sa vision sur la gestion de son espace territorial. Cette vision ainsi qu'une maîtrise territoriale de l'espace sont nécessaires à l'aboutissement des objectifs de développement, y incluant l'utilisation et la gestion durable des ressources naturelles. Pour l'instant, l'aménagement du territoire s'organise *de facto* d'une manière plutôt spontanée (p. ex. le long des axes routiers, sur la base des critères coutumiers, sur la base d'arrangements informels au sein d'une communauté) sans qu'il n'assure ni la couverture des besoins alimentaires en produits agricoles de base, ni la protection des ressources forestières ou de la biodiversité. Savoir réaliser l'aménagement du territoire d'une façon systématique et en cohérence avec les objectifs de développement se présente donc comme une capacité fondamentale. Actuellement, la RDC élabore un

[2] DSCRP 2 - Document de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté 2011-2015 ; Stratégie 2020 (2011) ; PNEFEB 2 - Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité - (2011) ; Stratégie-cadre nationale REDD+ (2012) ; SNCB – Stratégie Nationale de la Conservation de la Biodiversité dans les Aires Protégées (2013) ; Plan de Convergence de la COMIFAC (2015) ; Plan d'investissement REDD+ (2015) ; Programme Pays de la RDC au Fonds Vert Climat (2018)

cadre légal et règlementaire moderne et cohérent pour orienter l'aménagement du territoire. Sa mise en œuvre conséquente appelle une approche intersectorielle qui requiert des compétences de coopération et de coordination des acteurs institutionnels impliqués aux niveaux national, provincial et local, ainsi qu'entre ces différents niveaux. Surtout au niveau des provinces, la pertinence et la valeur ajoutée du sujet ne sont pas encore suffisamment comprises. Le personnel de l'Etat n'a pas encore reçu de formation suffisante pour mettre en œuvre des activités faisant partie de l'aménagement du territoire. Néanmoins, dans le cadre du PIREDD, il est possible d'effectuer des travaux de zonage dans les zones d'intervention afin de soutenir les mesures de planification et d'utilisation.

Afin d'exploiter le potentiel existant dans les secteurs forestier, agroforestier et agricole, il est nécessaire, d'une part, de vulgariser, de mettre en pratique et d'ancrer les modèles de gestion durable, tant dans leur mise en pratique que dans les conseils techniques et les réglementations pertinentes. D'autre part, il est nécessaire d'agir sur les autres facteurs limitant le décollage du secteur (notamment le manque d'accès au crédit, l'absence d'infrastructures permettant l'évacuation des produits issus de l'agriculture, etc.). Les modes d'utilisation et de production traditionnels (par exemple l'agriculture itinérante sur brûlis ou la production en système jachère) ne sont remis en cause ni dans leur efficacité ni dans leur effet sur l'écosystème du fait de leur ancrage culturel. Le maillage actif avec l'aménagement du territoire et la planification du développement, ainsi que les questions relatives au droit foncier, est fondamental. Cependant, il n'en est qu'à ses débuts et ne permet peut-être qu'une approche graduelle. La chaîne de valeur, bien que mal organisée et peu structurée, génère toutefois des revenus aux principaux acteurs permettant à ces derniers de subvenir, au moins partiellement, aux besoins vitaux d'alimentation, de scolarisation et de santé. Les principales difficultés rencontrées par les acteurs sont d'ordre matériel, logistique, organisationnel et surtout fiscal. La promotion de sources alternatives de revenus et l'optimisation des chaînes de valeur ne sont pas systématiquement recherchées afin de contrer la déforestation et la dégradation des forêts. La connaissance nécessaire de l'approche de la chaîne de valeur, de sa mise en œuvre et des compétences de processus nécessaires n'est que faiblement développée chez les partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux. Dans l'ensemble, les groupes cibles et les structures techniques qui les accompagnent manquent de connaissances suffisantes en matière de gestion d'entreprise, d'initiative et de comportement entrepreneurial.

Par ailleurs, dans l'interaction entre les moyens d'existence ruraux et la gestion des ressources naturelles, il y a d'autres opportunités à saisir. En vue de créer un potentiel d'utilisation future, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux manquent de savoir-faire et d'expérience pour appliquer des approches novatrices (par exemple, restauration des paysages forestiers, création des APACs).

L'urbanisation croissante à Kindu et dans d'autres zones (péri-)urbaines entraînera une augmentation des besoins en bois énergie. Jusqu'à présent, il n'existe pas de politique ou de stratégie énergétique locale pour aborder la question de l'approvisionnement futur en bois énergie et de son impact sur l'utilisation des ressources naturelles. Étant donné que la demande d'énergie dans les zones urbaines est couverte de préférence par le charbon de bois, la demande pour cette forme d'énergie est en augmentation. Si les technologies de production du charbon et celles des foyers et fours restent les mêmes qu'aujourd'hui, l'utilisation de la matière première augmentera rapidement. Cependant, il n'y a pas seulement un besoin d'amélioration technologique dans la production de charbon de bois et de fours et foyers avec une efficacité énergétique accrue, mais l'ensemble des chaînes de valeur de la filière

bois énergie offre des points d'entrée pour une meilleure utilisation de l'énergie et une augmentation des revenus générés. Bien que les approches en matière de production d'énergie alternative et renouvelable soient discutées ponctuellement, il n'existe aucune vision ou approche aux niveaux provincial et local quant à la façon de faire face systématiquement à cette opportunité.

2.2 La coopération technique allemande au Maniema

La coopération technique allemande, à travers la GIZ, est présente au Maniema depuis 2004 et a mis en œuvre trois grands projets (SAICE, REDEMA/SELMA/REMAKI et PBF/BGF) à ce jour. Le projet « Appui à la sécurité alimentaire et à la stabilité dans l'Est du Congo (SAICE) » s'est déroulé de 10/2004 à 12/2009 et visait à améliorer la situation alimentaire de la population, en particulier dans les territoires de Pangi et Punia, et à stabiliser durablement ses bases d'existence économiques et sociales. Le projet « Réinsertion économique des jeunes défavorisés au Maniema (REDEMA) s'est déroulé de 10/2004 à 07/2012 et avait pour but d'intégrer les victimes de guerre, en particulier les jeunes défavorisés et les jeunes adultes du Maniema, dans les communautés respectives et dans la vie économique. Dans sa conception révisée, le projet REDEMA avait été transformé en projet de « Relance de l'économie des Provinces du Maniema et du Sud Kivu par l'éducation axée sur le marché du travail (REMAKI) », qui a ensuite été renommé « Stabilisation de l'économie locale dans la Province du Maniema (SELMA). » Le projet s'est globalement déroulé de 10/2004 à 12/2017 et visait à faire bénéficier les agriculteurs et les artisans de meilleurs services offerts par les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. SELMA s'est concentré sur trois axes d´intervention : l'amélioration de la qualité et de l'accès aux services d'alphabétisation fonctionnelle, l'amélioration des services de soutien à la production agricole, l'expansion et la qualité des services pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME). Des mesures menées par ce projet englobent l´application des techniques de cultivation et d'augmentation de la production par les agriculteurs, l'amélioration considérable des services de vulgarisation agricole fournis par les autorités techniques, la création de la première représentation officielle et de droit privé des artisans en RDC et l'établissement de normes et de standards pour la formation non formelle des apprentis qui en a résulté, ainsi que l'amélioration de l'accès au crédit. Les zones d'intervention comprenaient la ville de Kindu et le territoire de Kailo. Le projet « Programme de maintien de la Biodiversité et du gestion durable des Forêts (PBF renommé BGF en 2016) » a commencé dans le au Maniema en 2011. Le projet vise à introduire des approches innovantes de conservation et de gestion durable des forêts en vue de réduire les pressions sur les forêts naturelles et la biodiversité ainsi que d'améliorer la situation socio-économique de la population locale. Il se focalise sur trois axes : la gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité et le développement local. Au fil des ans, le BGF au Maniema a connu de nombreux succès, entre autres la validation du Programme Provincial Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité (PPEFEB), l'attribution d'une concession de 47.000 ha aux communautés locales (deux autres concessions sont en cours) avec des plans d'aménagement novateurs (Plans Simples de Gestion) servant de modèle de durabilité économique et écologique, la validation des nouveaux instruments pour la gestion des Aires Protégées et la promotion de la coopération et des échanges intersectoriels, la signature de protocoles d'accord entre les communautés et l'ICCN ainsi que la cartographie participative dans 60 villages dans la zone périphérique du PNL. La mise en place de comités de développement à différents niveaux dans quatre (04) ETD a créé les conditions préalables à l'institutionnalisation de la planification participative du développement local. Ces mesures ont bénéficié d'un appui conseil au niveau national, par exemple dans l'élaboration

de documents stratégiques sur la gestion durable des forêts et des aires protégées, la réforme de la formation universitaire dans la gestion des ressources naturelles, et la réforme institutionnelle du MEDD. L'Allemagne a renouvelé cet engagement avec la commission du projet de coopération technique « Maintien de la Biodiversité et Gestion durables des Forêts (BGF) » à partir du mois d'Avril 2020 qui vise à étendre, consolider et ancrer les approches participatives et fondées sur les droits humains dans l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques dans les alentours des parc nationaux de la Lomami (du côté Maniema) et Kahuzi-Biega (du côté Sud-Kivu). Etant donné que le projet BGF actuel ait une durée de 3 ans, de 2020 à 2023, la GIZ est déjà à la recherche des fonds additionnelles au cours des prochaines années, en particulier compte tenu des effets de synergie attendus du cofinancement PIREDD.

D'ailleurs la présence des experts internationaux expérimentés dans l'équipe PIREDD permettra un dialogue permanent avec le Gouvernement Allemand et vers d'autres potentiels sources de financements complémentaires.

A ce jour et grâce aux nombreuses années de mise en œuvre de différents projets au Maniema, la GIZ a pu acquérir des expériences profondes, qui sont prises en compte dans la conception et mise en œuvre du PIREDD Maniema :

- Pour une bonne collaboration, il est essentiel d'impliquer les organisations partenaires à tous les stades de planification, le pilotage du projet, la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des processus et activités du projet. Cela renforce le sens d'appropriation et de la co-responsabilité.
- Une présence sur place permanente avec les organisations partenaires a permis à la GIZ d'établir des relations de travail très étroites avec les partenaires, à créer un vaste réseau et à acquérir une bonne réputation.
- Une bonne coordination des processus et l'atteinte de résultats durables nécessitent une coopération plus forte entre les différents ministères sectoriels ainsi que l'implication des institutions de recherche, du secteur privé et des structures de la société civile.
- L'absence d'un système de collecte de données centralisées et l'absence d'une culture d'échange de données restent des problèmes clés pour une bonne coopération.
- Des formats multi-acteurs pourraient promouvoir la coopération et aider à développer des stratégies communes, par exemple par rapport à un processus de l'aménagement du territoire provincial y inclus des visions d'une planification spatiale (dimension spatiale / temporelle / thématique) ou une stratégique sur la question des peuples autochtones.
- Un échange continue à travers les différents niveaux (local, provincial, national et régional) est nécessaire en tant que catalyseur et facteur de durabilité pour les activités du projet. L'approche multi-échelle de la GIZ (présence et conseils à tous les niveaux) s'est avérée très efficace dans ce sens. Par exemple, les expériences acquises lors de l'implémentation des projets pilotes au niveau local peuvent être directement prises en compte dans la rédaction ou la révision des textes juridiques au niveau national, tout en permettant une mise en échelle.
- Dans un environnement fragile et de forte incidence de corruption, l'identification des partenaires et bénéficiaires motivés et fiables ainsi que leur accompagnement proche à travers le conseil constituent des facteurs clés de succès.

- L'insuffisance de compétences des acteurs locaux, provinciaux et nationaux ainsi que l'insuffisance des ressources matérielles et financières au sein des structures partenaires restent des obstacles majeurs à l'efficacité et à la durabilité des résultats. La substitution de ces insuffisances par des bailleurs a signifié souvent que les agences sectorielles ont en partie échappé à leurs responsabilités souveraines et sont devenues plutôt dépendantes des programmes d'appui. Dans ce contexte, l'approche de la GIZ s'est focalisée sur le renforcement des capacités, l'appropriation et la co-responsabilité pour contrecarrer une orientation vers l'aide financière.
- Concrètement les expériences de la GIZ ont montré qu'autant la société civile que les structures du gouvernement ont de faibles capacités d'absorption des fonds car une faible expérience en pilotage des projets (complexes) et des faibles capacités de gestion.
- La GIZ a appuyé le Secrétariat Général à l'Environnement, et Développement Durable en 2016 à produire *l'Etat des Lieux du Personnel du Secrétariat Général à l'Environnement, et Développement Durable* et la Province du Maniema compte seulement 10 cadres et 114 agents sous statut pour l'ensemble de la province : l'effectif le plus bas de l'ensemble des provinces de la RDC. 61% de ces agents et cadres étaient payés en 2016.
- La GIZ, à travers ses programmes de maintien de la biodiversité et gestion durable des forêts, a créé des compétences organisationnelles et techniques au sein des structures partenaires dans les matières de gestion communautaire des forêts, conservation communautaire, reboisement et utilisation énergétique des ressources ligneuses, sur lesquelles une grande partie des interventions du PIREDD seront basés.
- Afin de tenir compte des ressources limitées des partenaires, la GIZ a accompagné ses partenaires à développer des mécanismes de diffusion des connaissances simples. Les approches "peer-to-peer" par exemple par le biais d'exemples de meilleures pratiques de producteurs agricoles et de parcelles de démonstration collectives ont été particulièrement fructueuses pour encourager l'adoption des pratiques agricoles améliorées.
- L'établissement et renforcement des chaînes de valeur durables (par exemple basés sur la gestion communautaire des forêts et l'agriculture) sont les clés pour augmenter les revenus de subsistance des groupes cibles et stimuler l'économie locale, tout en conservant les services écosystémiques. Pour ce faire, le renforcement des capacités économiques et administratives ainsi que du comportement entrepreneurial s'est avéré prioritaire ; notamment en matière de gestion des microentreprises, par exemple en ce qui concerne la faisabilité économique, la création et gestion des structures associatives (notamment en relation avec la gestion de la chaîne de valeur bois-énergie), l'entretien et la gestion des plantations et l'élaboration de plans d'affaires.

2.3 Dérivation de l'objectif du programme

Le PIREDD Maniema est basé sur l'analyse profonde de la situation de départ ainsi que sur les approches réussies de la GIZ dans l'utilisation durable des forêts et de la biodiversité, la planification participative au développement ainsi que le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques en y apportant une dimension plus forte d'aménagement du territoire, agriculture et énergie.

Le PIREDD contribue, par son objectif du programme, et conjointement avec les efforts des autorités locales, provinciales et nationales ainsi que des projets sectoriels REDD+ à l'objectif global de « Réduire les émissions et augmenter les absorptions de gaz à effet de serre provenant du secteur forêts, agriculture et usage des terres, à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des populations tout en protégeant les ressources naturelles dans l'ensemble de la province du Maniema. »

Le point de départ de l'orientation stratégique du PIREDD Maniema est de comprendre que la situation socio-économique précaire de la population locale est un facteur clé de la perte des forêts et de la biodiversité et ceci pour deux raisons principales. D'une part, la pauvreté structurelle détermine le comportement d'une grande partie de la population comme aucune autre force, et l'oriente vers la satisfaction des besoins humains fondamentaux, et donc vers la subsistance. D'autre part, elle est un facteur de poussée qui influence directement les moteurs de la déforestation et dégradation des forêts, telles que l'expansion de l'agriculture et le développement démographique.

Les acteurs étatiques et non-étatiques au niveau national, provincial et local ne sont pas encore en mesure d'assurer une conservation efficace des espaces forestiers et de mettre en œuvre avec succès des modèles d'utilisation économiquement, socialement et écologiquement durables. L'implication des ministères sectoriels comme les ministères du Plan, de l'agriculture et de l'aménagement du territoire sur la thématique environnementale est encore peu structurée et doit être renforcée. La participation active de la population aux processus de développement local est insuffisante et ne constitue donc pas un facteur de soutien dans les processus de changement nécessaires. Les tensions fréquentes concernant les préoccupations des groupes de populations autochtones dans les zones périphériques des aires protégées ne sont pas traitées efficacement par les autorités étatiques de manière à trouver des solutions durables. En conséquence, la population locale ne bénéficie que de manière insuffisante des potentiels de création de valeur découlant de l'utilisation des services écosystémiques, exerçant ainsi une forte pression sur les ressources forestières (**problème central**). Par conséquent, **l'objectif du programme** s'énonce comme suit : La population et les communautés des zones d'intervention dans la province du Maniema ont bénéficié de la mise en valeur durable des ressources agricoles, forestières et pastorales.

3. Présentation du programme de coopération technique

3.1 Conception du programme

3.1.1 Approche stratégique et méthodologique

Partant de son objectif, l'approche de changement du PIREDD repose sur 5 piliers stratégiques. Ces 5 piliers sont basés sur l'élaboration d'une matrice d'impact. Un modèle détaillé de résultat sera créé lors de la phase de lancement avec les acteurs et les partenaires afin de garantir que tous les aspects pertinents sont pris en compte. Le modèle de résultat détaillera les produits de chaque édition et leur interdépendance, ainsi que les instruments (technique d'assistance, subvention locale, renforcement des capacités), les activités et les partenaires respectifs.

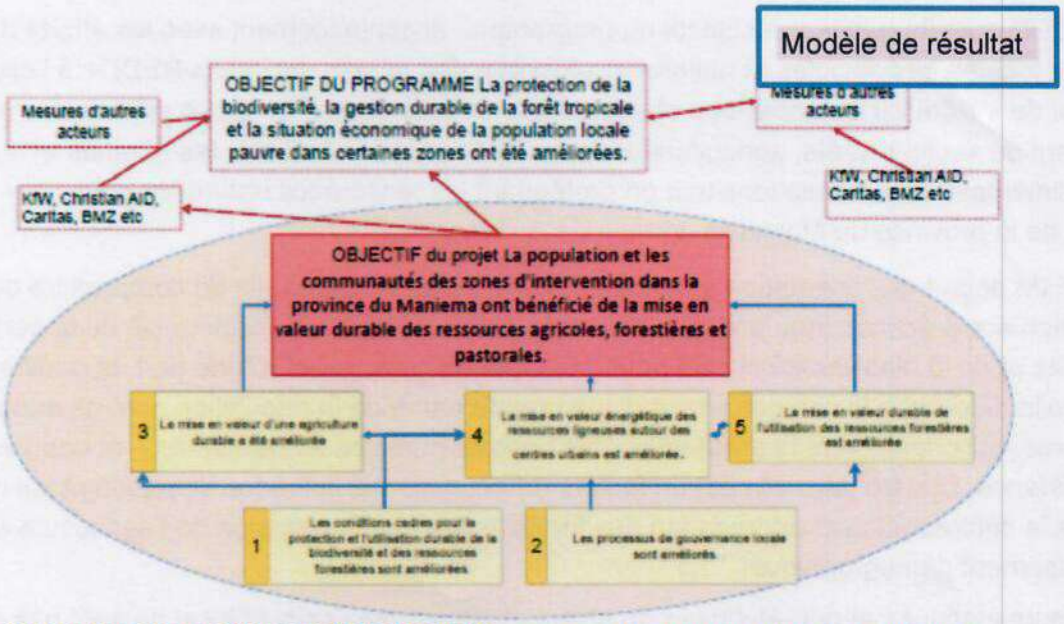

M1) 10 ETDs ont mis en œuvre 50 mesures de développement définies de manière participative.

M 2) Dans les zones d'intervention, les superficies des paysages à usage durable et participatif ont augmenté de minimum de 397.500 hectares .

M 3) Dans 50 communautés villageoises (associations, groupement, village), les revenus des >3000 personnes ont augmenté de plus de 15 % dans le cadre de la promotion des chaînes de valeur locales "vertes" et d'autres mesures génératrices de revenus..

M 4) Les revenus des activités économiques communautaires (gestion des concessions communautaires, chaînes de valeur locales, etc.) servent à financer 50 projets communautaires, dont 25 sont spécifiquement destinés aux besoins des femmes.

Egalement le modèle Theory of change va être adapter selon des discussions avec ls partenaires dans la province

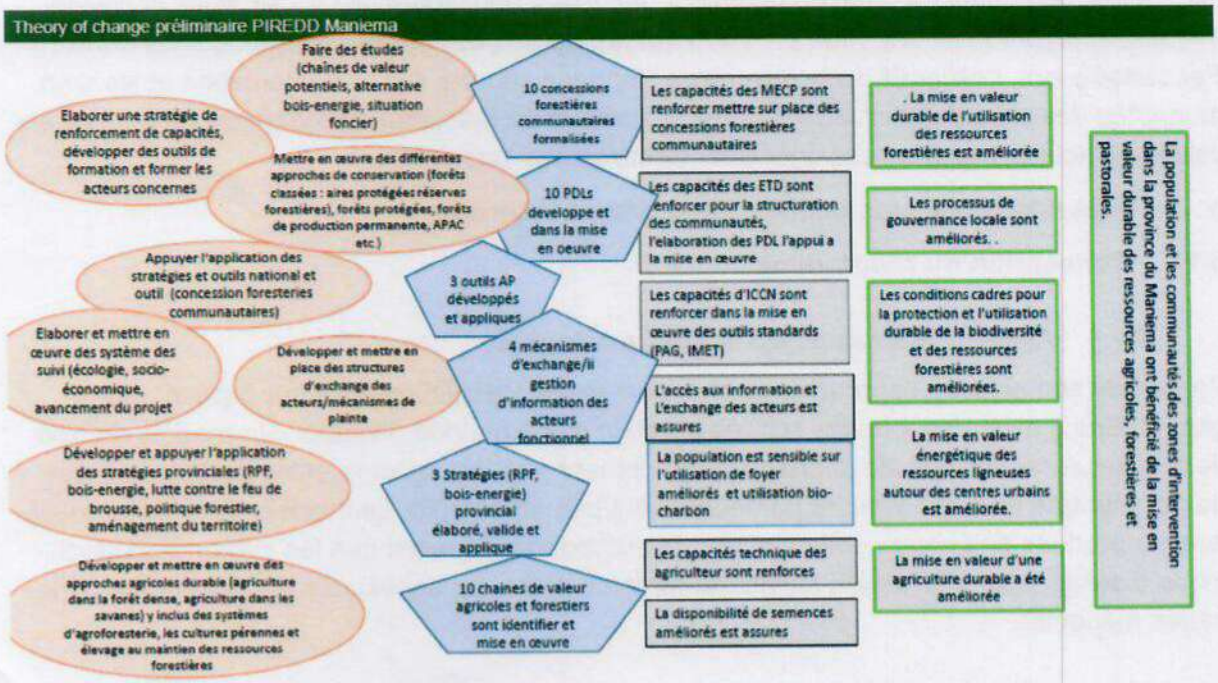

Trois axes d'intervention concernent directement la valorisation des ressources naturelles. La situation de subsistance de la population locale est améliorée grâce à une utilisation durable des ressources forestières et agricoles, ainsi que le développement d'un futur potentiel de création des chaines de valeur dans les zones d'intervention (par exemple, au travers du reboisement pour la production de bois). En parallèle, des options de génération des revenus et d'emplois supplémentaires pour la population locale sont encouragées dans ce contexte (par exemple, chaînes de valeur locales, transformation et commercialisation des produits forestiers et agricoles), ce qui réduit encore plus la pression sur les zones forestières comme source d'approvisionnement en générant des alternatives de participation économique. Le troisième pilier se penche sur l'utilisation spécifique des ressources forestières en tant que bois d'énergie, l'un des principaux moteurs directs de la déforestation et dégradation des forêts, et s'attache à améliorer l'efficacité énergétique dans l'utilisation de cette ressource (reboisement pour le besoin de charbon, foyer améliores, transformation des déchets en charbon etc).

Deux autres piliers contribuent au défi de pousser la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration de la situation socio-économique de la population. Pour pouvoir construire et valoriser les potentiels d'une manière efficace et participative, une ligne d'action stratégique renforce les structures gouvernementales et non gouvernementales concernées et les acteurs clés opérant au niveau local et provincial dans leurs capacités et leurs fonctionnalités (par exemple, comités de développement, services gouvernementaux, société civile et d'autre ONG). Cette approche territoriale est importante tant pour le développement des instruments que par la mobilisation des agents des différents services étatiques à ce niveau. De cette façon se crée la compétence d'action nécessaire pour initier, soutenir et mettre en œuvre des processus de développement local (par exemple, l'aménagement du territoire et la planification du développement). En outre, l'émergence de formats de gouvernance complémentaires (par exemple plateformes de dialogue et mécanismes de plaintes) est encouragée afin d'assurer la participation active et coresponsable de la population à l'élaboration des processus d'utilisation durable et des ressources naturelles. En fin de compte, l'ensemble des interventions spécifiques est accompagné et renforcé par une amélioration des conditions-cadres en fonction des besoins émergeants des piliers stratégiques (par exemple stratégies, approches méthodologiques, développement organisationnel, développement des compétences, équipements, etc.). Ces lignes d'activités offrent de nombreux points de départ pour l'introduction et le renforcement des capacités des acteurs concernés en approches digitales ; notamment dans la gestion des connaissances, la surveillance forestière et de la biodiversité ainsi que dans l'aménagement du territoire. Le potentiel d'accroître l'efficacité et la durabilité des mesures du programme sera systématiquement évalué et pris en compte dans l'implémentation du programme.

Le programme a donc un caractère systémique qui exige un degré élevé de flexibilité et de conception de processus.

Pilier Forêts

L'amélioration de la situation socio-économique dans les zones d'intervention est une condition essentielle pour réduire durablement la pression sur les zones protégées et les zones forestières. Ce pilier stratégique a comme objectif d'améliorer la mise en valeur de l'utilisation durable des ressources forestières. L'utilisation de la méthodologie d'évaluation des opportunités de la restauration des paysages forestières promeut l'identification et la mise en

œuvre de différentes approches de conservation et d'utilisation des ressources forestières à partir des réalités et potentialités locales (reboisement, régénération des forêts naturelles assités, foresterie communautaire durable, systèmes agroforestiers et sylvopastorale à petite échelle, promotion des chaînes de valeur forestières, transformation des produits forestiers, diversification des essences, etc.). Dans ce contexte, les modèles de conservation et de gestion des ressources forestiers avec une approche communautaires participatifs ont une importance particulière. Ceci inclut la mise en place des chaines de valeurs foresteries comme let bois-énergie une manière de générer des potentiels pour une utilisation future.

Le développement des compétences s'adresse à la fois au groupe cible (population locale et peuple autochtones, petites entreprises, association et cooperatives) et aux prestataires des services publics et de la société civile. Concernant le personnel, l'accent est mis sur la transmission des connaissances techniques nécessaires (par exemple, amélioration des méthodes de culture, cultures alternatives, transformation des produits foresteries etc.). Dans le cas des activités économiques collectives, communautaires, des compétences supplémentaires de communication, de coordination, de coopération et de négociation sont développées afin de promouvoir la médiation des différents intérêts, une division du travail plus effective et la coopération nécessaire entre les acteurs concernés. Dans la perspective de développement local et d'amélioration de la situation socio-économique de la population locale et autochtone, le PIREDD intervient dans la promotion des chaînes de valeur locales et des activités génératrices de revenus sur la base des ressources forestières et, tout en tenant compte des groupes vulnérables (p.ex. peuples autochtones, femmes, jeunes). Au fur et à mesure que les activités de gestion communautaire et collaborative l'exigent, le programme appuie ponctuellement la sécurisation foncière envers les autorités respectives ou un dialogue entre les propriétaires et les utilisateurs des terres.

Pilier Agriculture

Ce pilier vise à améliorer la mise en valeur d'une agriculture améliorée et durable. Dans le cadre de l'approche PIREDD, cette dernière est conçue selon deux perspectives. La première consiste à réduire son impact négatif en tant que moteur de la déforestation (agriculture sur brûlis). Il s'agit ici de promouvoir une agriculture durable favorable au maintien des ressources forestières. Deux systèmes de modèles agricoles seront développés : un pour la forêt dense et un pour la savane. Sur base d'une étude sur les potentiels agricoles les deux systèmes viseront une utilisation agricole durable sur la même parcelle de terre (agriculture sédentarisée) et entreront dans le processus de vulgarisation agricole après une évaluation réussie par les agriculteurs/autorités compétentes. Une attention particulière est portée à la mise en place des systèmes agroforestiers, mais aussi à la gestion de feux de brousse à la mise en défens des savanes. Également dans les savanes nous recherchons des approches visant à améliorer la fertilité des sols et la protection de la terre contre l'érosion. La deuxième perspective se concentre davantage sur les effets de l'agriculture sur les revenus et la création d'emplois, sans négliger l'aspect de la durabilité. Dans le cadre de la mise en place des chaines de valeur l'accent est mis sur la conservation transformation et commercialisation des produits agricoles. La GIZ compte booster l'entreprenariat dans le domaine à travers des formations, des champs écoles et l'apprentissage entre pairs. Ces activités s'accompagnent de la promotion de l'émergence de services financiers en milieu rural. Pour soutenir l'infrastructure rurale, des activités visant l'entretien des routes de desserte agricoles sont intégrées. Afin d'assurer un soutien technique suffisant aux producteurs agricoles, les services

techniques de l'Etat, mais aussi la société civile et d'autres ONGs sont formés et accompagnés sur l'ensemble des sujets abordés ici.

Pilier Energie

Cet axe stratégique d'intervention vise à améliorer la mise en valeur énergétique des ressources ligneuses. Alors que le pilier forestier porte sur la mise en œuvre de modèles de production et de gestion durables des ressources en bois, qui peuvent également être utilisées comme bois-énergie. Ici l'accent est mis sur la demande, l'approvisionnement et le rendement énergétique. C'est l'urbanisation accélérée qui fait croître rapidement la demande en bois énergie, et dans ce contexte en particulier en charbon de bois. Même si la substitution du bois énergie par d'autres sources d'énergie semble souhaitable, l'approvisionnement énergétique continuera d'être assuré par le bois pendant longtemps et augmentera davantage en vue de la dynamique démographique attendue. Cette évolution doit être rendue plus calculable et devrait trouver son expression dans l'élaboration et mise en place d'un schéma d'approvisionnement de bois énergie dans le contexte des villes importantes du Maniema. Par la mise en œuvre et la diffusion de solutions techniques innovantes (carbonisation du bois efficace, amélioration des foyers et des fours, cuisiner à l'énergie solaire ou au biogaz etc.), mais aussi par l'optimisation des chaînes de valeur, le programme PIREDD permettra d'accroître l'efficacité énergétique de la ressource. En plus, les potentialités pour des partenariats public-privé afin d'intégrer des solutions énergétiques alternatives et renouvelables dans la chaîne d'approvisionnement seront évaluées.

Pilier Gouvernance locale

Cet axe stratégique d'intervention vise à améliorer la gouvernance locale. La structuration réussie des zones d'intervention dans une perspective de développement et de gestion durable des ressources se présentant comme un processus de gouvernance fondé sur la participation et la coresponsabilité, dans lequel la population locale joue un rôle clé. La structuration des communautés est donc un défi important afin de pouvoir promouvoir des approches de conservation communautaire et de gestion collaborative. Ceci implique d'accompagner les communautés par un renforcement de leurs capacités pour s'organiser de façon autonome, savoir prendre des décisions orientées vers des objectifs et les mettre en œuvre. Sur cette base, des processus de zonage et de planification de développement pourront être organisés de manière participative. Afin de soutenir et d'accompagner de façon appropriée ces processus et la gestion durable des ressources, les capacités fonctionnelles des structures existantes ainsi que des structures émergentes à différents niveaux dans le cadre du processus de décentralisation (ex. les CoCo, les CARG, les comités de développement local) sont conseillées et qualifiées. Dans ce contexte, il est également envisagé de développer des structures et processus complémentaires de gouvernance locale (p. ex. plateforme de dialogue, tables rondes intersectorielles, mécanisme de plaintes, CLIP) pour que la population locale, et en particulier les groupes autochtones, puissent représenter leurs intérêts de manière adéquate. En plus, la promotion de la coordination, de la coopération, du dialogue et de la négociation sont des éléments essentiels de la stratégie de renforcement des capacités de la GIZ. En parallèle, promouvoir une attitude et un comportement entrepreneurial de toutes les parties prenantes indépendamment de leur rôles et fonctions comme une tâche transversale essentielle pour améliorer la capacité de vision et l'efficacité d'agir de tous les

acteurs. Afin de pouvoir renforcer l'impact des plans de développement locaux, les communautés sont accompagnées dans le développement des mécanismes de mobilisation et gestion des ressources financières.

Pilier Conditions cadres

Cet axe stratégique d'intervention est destiné à améliorer les conditions cadres pour la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières. L'accent est mis principalement sur l'orientation et l'appui conseil des acteurs publics, privés, de la société civile et éventuellement universitaires dans la conception cohérente de leurs politiques, stratégies et approches. Alors que le projet BGF se concentre particulièrement sur les conditions-cadres au niveau national, qui sont ensuite prises en compte au niveau provincial et local, le PIREDD se focalise sur la création de conditions favorables au niveau local et provincial. Sur les plans politique et stratégique, cela signifie la déclinaison cohérente d'une future politique forestière nationale en documents de référence provinciaux, tels qu'une interprétation, une stratégie de mise en œuvre et des plans d'actions concrets. Essentiel c'est le développement d'un Schéma Provincial d'Aménagement du territoire ainsi que l'aménagement au niveau des sept territoires,

Il y a également un besoin de formuler une politique dans le domaine du bois énergie, en accordant une attention particulière à l'augmentation rapide de la consommation dans les centres urbains et périurbains du Maniema. L'accent sera mis sur la formulation d'une approche provinciale qui assurera l'approvisionnement à long terme dans une perspective de durabilité et qui, dans le même temps, envisagera de plus en plus des options énergétiques alternatives. Pour l'application structurée des modèles de gestion mis en œuvre dans les piliers Forêt, Energie et Agriculture du PIREDD, il est nécessaire d'accompagner les approches de macro-zonage et de cartographie dans les zones d'intervention. Dans un premier temps, ces processus seront menés parallèlement à la planification du développement (pilier de Gouvernance Locale), mais ils représenteront un apport important pour tous les processus de planifications provinciales et locales. Dans ce contexte, les structures d'administration pertinentes au niveau provincial sont soutenues dans le processus d'aménagement du territoire, ce qui nécessite toutefois des lignes directrices correspondantes à partir du niveau national. Afin que les différents partenaires du Maniema agissent de plus en plus en accord avec les *international compliance standards* (environnement, social, bonne gouvernance, etc.), ce pilier les accompagne dans l'actualisation de leurs politiques, stratégies, approches et modalités de mise en œuvre institutionnelles, avec un accent particulier mis sur le genre et les droits humains. Ces thèmes sont ensuite intégrés dans le renforcement des capacités techniques du personnel des partenaires. Enfin, dans le cadre de ces lignes d'intervention, de meilleures conditions physiques de travail seront également créées afin de faciliter l'exécution et le rôle de coordination, lequel doit être rempli par les acteurs provinciaux dans la gestion durable des ressources naturelles.

Infrastructures

Le projet reconnait l'importance des infrastructures en milieu rural (bâtiments, routes de desserte agricole, ouvrages), surtout pour permettre le développement des filières agropastoraux et sylvicoles. Ainsi le projet a prévu des moyens pour cibler certaines infrastructures,

notamment par un soutien financier aux acteurs appropriés. La GIZ compte aussi faire recours à l'approche HIMO (« haute intensité de main d'oeuvre ») pour une utilisation optimale de la main d'œuvre locale pour réduire au maximum la pauvreté, tout en considérant attentivement les questions de coûts et de qualité. Une cohérence avec d'autres financements sera recherchée car les fonds du PIREDD sont entièrement insuffisants pour la situation précaire des infrastructures du Maniema.

3.1.2 Instruments et déploiement du personnel

La GIZ, compte tenu de sa longue expérience dans la province, compte déployer plusieurs instruments. Dans son rôle d'assistance technique, l'instrument d'une assistance technique en qualité est crucial et, dans la logique de la Stratégie REDD+ dans laquelle le PIREDD s'inscrit, une place importante est donnée aux financements.

Le PIREDD est d'abord un processus qui appartient aux acteurs de la province. Les autorités, société civile, communautés doivent agir et le rôle de la GIZ est de soutenir des processus de changement. Notre soutien apporté à ces processus de changement ne peut réussir que s'il maintient une perspective systémique et holistique. GIZ fournira les outils nécessaires à cette tâche au Maniema. En outre, notre modèle de résultats permet aux utilisateurs de visualiser l'ensemble du processus de changement souhaité d'un point de vue systémique et de sonder en permanence d'autres options stratégiques.

Pour le PIREDD nous allons opérer simultanément aux niveaux macro, méso et micro (une approche à plusieurs niveaux) et avec les acteurs étatiques, la société civile et secteur privé. Pour réussir cette approche le déploiement d'une équipe technique et administrative GIZ qui vont travailler dans une même méthodologie GIZ et utilisant des instruments propres à la GIZ est une nécessité pour la réussite. Cette présence ne sert pas à remplacer les partenaires mais pour être réellement au service de ces partenaires. Notre ressource humaine GIZ est un gage de la réussite du projet. Les financements disponibles pour les partenaires et bénéficiaires du projet pour la mise en œuvre des activités du projet s'élèvent à 3 154 730 USD pour les deux premiers ans et à 9 464 191,39 USD pour la durée du projet (voir *cost category* 6). Ces financements sont entre autres sous forme de subventions locales et *grants*. Le recours aux subventions locales sert à accroître l'efficacité de la mise en œuvre des mesures et renforcer l'efficacité des acteurs (associations et groupements femmes ou villageoises, coopérations, ONGs, réseaux, opérateurs économiques, autres acteurs société civile) dans leur compétence de mise en œuvre.

Ces subventions locales, accompagnés par une assistance technique en qualité, permettront de soutenir par exemple la planification et la mise en œuvre de micro-projets agricoles, forestiers, agroforestiers et l'appui à la création des réserves et APAC, mais aussi des actions de «Cash for Work» dans le cadre d'interventions à caractère communautaire en lien avec les infrastructures communautaires et pistes comme par exemple la réhabilition des pistes d'évacuation des produits agricoles, les Paiements pour les Services Ecosystémiques, la construction des dépôts agricoles, des étangs piscicoles etc. Nous prévoyons également de mettre des fonds à disposition pour des projets pilotes innovants, tels que l'approche sylvopastorale avec les vaches laitières, la culture de nouveaux produits de rente agricoles comme le moringa et le cacao, la transformation de déchets en charbon, le biochar. Dans sa globalité, l'appui financier de presque un tiers du volume du projet devra catalyser les efforts par les communautés et structures locales pour protéger la forêt et appuyer la mise en valeur des ressources agricoles, forestières et pastorales. La GIZ envisage provisoirement soutenir autour de 500 microprojets. Il sera difficile d'établir le nombre des bénéficiaires (personnes

bénéficiant des microprojets) à ce stade mais il sera certainement dans les dizaines des milliers des hommes et femmes. La planification et structuration des microprojets et financements sera l'objet d'une attention particulière dans les premiers six mois du projet.

Des fonds, sous forme de subventions (*grant*), seront prévus pour soutenir les activités des partenariats avec des institutions de recherche, et des acteurs spécialisés ou juridiquement responsables de l'état (par exemple liés aux routes et transport en lien avec la desserte agricole). En ce qui concerne l'achat de matériel (fournitures de bureau, véhicules, etc.), les ressources matérielles prévues sont réparties de manière relativement égale entre tous les Extrants.

Un montant de 1 909 597 USD est affecté à l'achat de biens matériels pour le projet et des constructions (voir *cost category* 2 et 3). Ces constructions viseront les activités et fonctionnement du projet mais aussi les partenaires (amélioration bureaux des partenaires). Environ 1 500 000 USD est prévu pour les services des fournisseurs diverses (IT/logiciels, salle réunions, repas réunions etc.). Le projet valorisera le savoir-faire local et renforcera les capacités avec une assistance technique qualifié et expérimenté. Les rôles du personnel international sont restreints à des fonctions très précises. Les postes de chef de projet et responsable administratif et financier nécessitent un recrutement international pour un projet de cette envergure. Celui de l'(e) expert(e)s long-terme international(ales) de gestion des connaissances et suivi & évaluation devra gérer une partie importante de son travail en langue Allemande et l'(e) expert(e)s long-terme international(ales) pour le développement rural intégrée, focus agriculture s'occupera de la recherche des fonds et partenariats à l'international. Dans son ensemble cette présence internationale permettra le long du PIREDD de mobiliser des nouveaux financements et partenaires

A travers le renforcement des capacités, l'intervention génèrera une appropriation suffisante. Ce renforcement des capacités de gestion, de processus, de coordination, de suivi et de concertation se fera à travers un déploiement important des différents instruments disponibles à la GIZ : des expert(e)s nation(ales)aux techniques et administratifs joueront un rôle clé dans l'accompagnement des structures partenaires, le conseil technique et assureront la conformité des processus administratifs et financiers.

Le déploiement du personnel à temps complet du projet comprend 5 experts pour la coordination du projet, 16 expert(e)s technique, 7 personnel administratif et 6 personnel d'appui. Selon les besoins le projet pourra engager des expert(e)s nationales ou avec exception des experts international pour des missions de courte durée.

En ce qui concerne le recrutement d'experts nationaux, l'objectif de la GIZ est de recruter du personnel national au niveau local et régional autant que possible et de créer une relation équilibrée entre hommes et femmes au niveau du staff.
La GIZ continuera à évaluer le besoin en personnel national et international pendant la durée du projet et fera son possible pour faire un usage rationnel de sa ressource humaine et réaliser des économies ou cela peut être possible sans porter atteinte à la qualité.

Le PIREDD est exécuté sous la responsabilité globale du Coordonnateur/Conseiller Technique Principal du programme BGF. L'équipe du projet au niveau de la coordination à Kindu consiste

Equipe Coordination	
Fonction	**Rôle et Responsabilités**
D'un(e) expert(e) long-terme international(e) Chef(fe) de Projet	La mise en œuvre de l'intervention au Maniema Coordination des activités

	Liaison avec FONAREDD et BMZ Représentation du projet dans la province Communication externe Recherche de co-financement Préparation des rapport technique a soumettre à BMZ et FONAREDD.
Un(e) expert(e) long-terme international(e) en tant que Responsable de l'Administration et Finances	Supervision de la gestion financière du projet. la surveillance des achats, des subventions, de la construction, de la logistique, des ressources humaines, de la comptabilité et des finances, ainsi que des dossiers. Préparation des rapports financiers à soumettre à BMZ et FONAREDD. Assurer la conformité aux règlements
Un(e) expert(e)s long-terme internation(ales) pour la gestion des connaissances et suivi & évaluation	La mise en place en application d'une système suivi-évaluation en harmonisation des besoins BGF (rapportage en allemand) et FONAREDD. Appui aux recherches de co-financement
Un(e) expert(e) long terme congolais(e) communication et sensibilisation	Communication interne et externe du projet organisation des activités de la sensibilisation de la population sur les aspects liées au projet Développement des brochure et articles Appui aux rapports techniques
Un(e) expert(e) long terme congolais(e) pour la sécurité	Suivi de la situation en matière de sécurité dans la province Assurer la sécurité pour le travail au terrain Former le staff, consultant, et partenaires

Afin de pouvoir couvrir tous les domaines d'intervention avec une assistance technique on propose 1 expert(e) international(e) et 15 expert(e)s nationaux/nationales.

C'est possible qu'après la phase de planification de 6 mois, il y ait de légers changements dans la composition de l'équipe des experts nationaux selon des besoins des acteurs dans la province.

A ce moment nous avons envisagé :

Equipe Technique		
Fonction	**Rôle and Responsabilité**	**Partenaires ils vont travailler avec**
Un(e) expert(e)s long-terme international(ales) développement rural intégrée, focus agriculture	Appui à la conceptualisation des systèmes agricoles foret et savane Recherche de financement supplémentaire Communication avec le secteur prive international pour les investissements dans les chaines de valeur Suivi des grants internationales avec le siège GIZ en allemand (développement des stratégies) Suivi des consultants internationales (contrats avec le siège, communication en allemande) Capitalisation d'expérience (articles/guides en allemande, anglais, français)	ONGs local, national et internationale Secteur Prive local, national et internationale Bailleur de fonds internationales Consultants internationaux Universités internationales BMZ, KFW, GIZ Siege

	Promotion des études internationales, négociations avec des universités internationales	
Six expert(e)s long-terme congolais(es) chaine de valeurs	Mise en place de chaines de valeur agricoles et forestiers (bois et bois-énergie) Suivi de subventions locales Renforcement de capacités de partenaires (au niveau technique, administrative) Structuration et formalisations des coopératives, associations Accompagner des consultants (études, formations) Organisation et modérations des groupe thématiques Identification d'acteurs du secteur privé et recherche des investissements Identification des besoins en matériel et en infrastructure pour les chaînes de valeur Capitalisation de l'expérience	ONGs locale dans le domaine agriculture, élevage, agroforesterie, bois-énergie, reboisement (UWAKI, CAPS, Caritas Kindu, FOMAMA, CEFOMA etc) Réseaux Habitat Environnement Uni Ki ISDR ISEAV AC PA CDLs Groupement femmes Associations agriculteurs etc Coopératives Transporteurs Acteurs secteur prive Division Agriculture SENA SEM (Service national de Semence) Divison provincial de peche et elevage Initiative Plus Olive ETDs Division Energie ETS semences pépinières, produits Phytosanitaires MPECN CPEDD RRN GTCRR Groupes de Scieurs de bois Association Braise Corps de métier de bois CS CLG CLCSE Fabriquant des briquettes Fabriquant des briques Bureau d'études Agronomes Universites/centres de recherche **Et autres a identifier**
Cinq expert(e)s long-terme congolais(es) Gouvernance locale et Conditions Cadres	Appui au développement du SPAT et plan aménagement des territoires Appui au développement et mise en œuvre des Plans d'Utilisation des Terres et PDLs	Autorités provinciales Au minimum 10 ETDs CLDs CDGs CDVs DPPs DPDs

	Appui au Structuration des CDLs Appui aux ETDs pour le développement des PDLs Appui aux ETD et communautés d'identifier les activités à réaliser, Appui à l'identification de fonds, Suivi de subventions locales Renforcement de capacités des partenaires (au niveau technique et administrative) Accompagner des consultants/bureau d'étude (études, formations)	PACL OSC et OCB locales DGRMA SOCIMA ANAPAC Assemble provinciale Groupement de femmes, agriculteurs etc dans les villages Bureau d'étude **Et autres a identifier**
Deux expert(e)s long-terme congolais(es) Droit de l'homme	Accompagner le processus de la mise en place des mécanismes de plainte Accompagner des consultants/bureau d'étude (études, formations) Assure que toutes les doléances sont collectées et traites Travailler avec les autres experts pour assurer que l'aspect droits de l'homme est intègre dans tous nos activités Suivi de subventions locales Réaliser des campagnes de la sens sibilation Renforcement de capacités des partenaires	PA ANAPAC REPALEF Protection Civile ETD ONGs locale droits de femmes en enfants (UWAKI, ASEFA) ChristianAid ICCN MPECN CPEDD KFW ASEFA SYDIP GREPOED AIDER CLCD CGCD OSC et OCB locales **Et autres a identifier**
Un(e) expert(e)s long-terme congolais(e) RPF	Développement et mise en œuvre de la stratégie provinciale pour la restauration des paysages forestiers Accompagner les consultants dans le développement de la stratégie Renforcement de capacités des partenaires Planification et suivi de la mise en œuvre de stratégie Suivi de subventions locales et Grants Sortir des cartes SIG Appui au suivi couverture foresterie de la province	IUCN AFR100 MEDD ICCN MPECN ETD CPEDD CDV CDG CLD DPP DPD PACL SENASEM SAV/MMA GTCRR

		ONGs locale (UWAKI, FOMAMA, CEFOMA, CAPS) Reseau Habitat Environnement Uni KI (centre Agroforesterie) AC Associations, groupement Assemblée provinciale Consultants/bureau d'étude Acteurs Secteur prive Reboisement/agroforesterie **Et autres a identifier**
Un(e) expert(e)s long-terme congolais(e) AP	Appui a la mise en place et gestion des APs Renforcement des capacités des partenaires Appui a la mise en place et formalisation des réserves forestières Appui a la mise en place des APAC Suivi de subventions locales et grants Appui au ICCN pour la mise en place des outils pour la gestion de PNL	ICCN ANAPAC ETD REPALEF PA GTCRR SAV/MMA Divisons provincial d'aménagement du Territoire Association vendeuse viande de brousse CLCD CGCD TL2/FZG **Et autres à identifier**

L'administration du projet aura une charge particulière de veiller aux procédures de la GIZ et le volume des financements fera une charge de travail exceptionnel. L'administration se fera, en plus des postes déjà mentionnés, sur :

1. Un(e) expert(e) long terme congolais(e) comme Administrateur/trice qui s'occupe des thématiques de RH, de l'IT et de RP ainsi que l'organisation et l'entretien des locaux administratifs avec trois techniciens de surface décrit ci-dessous ;
2. Un(e) expert(e) long terme congolais(e) comme Comptable responsable pour le bon fonctionnement de l'administration financière et la gestion financière prévisionnelle, supervision et comptabilité des projets, ensemble avec ;
3. Un(e) aide comptable qui assure le bon déroulement des prestations au sein de la division en matière d'administration financière et de comptabilité, notamment veiller aux financements ;
4. Un(e) expert(e) long terme congolais(e) comme Responsable des achats de matériels et équipements pour le Bureau ainsi que pour les projets et programmes conformément aux règles et dispositions ;
5. Un(e) expert(e) long terme congolais(e) Responsables des constructions et achat matériaux de construction et infrastructure (exigence de la GIZ) ;
6. Un(e) expert(e) long terme congolais(e) en charge des contrats responsable pour la bonne forme et le bon déroulement pour chaque type de contrat nécessaire au sein du programme ;
7. Un(e) expert(e) long terme congolais(e) en charge de la logistique et des événements à organiser au sein du programme, ensemble avec trois chauffeurs décrit ci-dessous.

Le projet aura un personnel d'appui de :

- Deux chauffeurs, un(e) piroguier sous la gestion de l'expert(e) en charge de la logistique ;
- Trois technicien(ne) de surface sous la gestion de l'administrateur/trice. :

Les experts à court terme avec la préférence d'être recruter localement ou au minimum national pourront être déployés de manière ciblée pour des études (par exemple agricoles potentiels dans la savane), de développements des stratégies provinciales (par exemple bois-énergie, restauration de paysages forestiers, lutte contre les feux de brousse), des formations (lutte contre de feux de brousse, suivi-écologique, transformation spécialisé des produit agricoles), de mettre sur place de pilotes innovatives, le développement et mise en œuvre des mécanisme de plainte au niveau du projet et dans la zone tampon dur parc national de Lomami.

Deux domaines d'expertise ont déjà été identifié(e)s comme préalable nécessaire pour la GIZ, l'un(e) pour la mise en place d'un système de contrôle interne et structuration des finances et un(e) s'occupera de la transmission des connaissances en agriculture durable et la mise en place des stratégies.

3.1.3 Répartition estimative du budget

Le budget contractuel pour le PIREDD en format du PNUD se trouve en annexe. Ce format fait partie des éléments contractuels avec le PNUD. Le cadre logique budgétisé montre comment l'utilisation du budget et repartie entre les extrants et quel pourcentage du budget et dédié à quelle ligne d'activité/ extrant.

Pour donner suite à la demande de FONAREDD, nous avons divisé le budget en deux parties : un budget d'environ 10 millions pour les deux premières années y inclus la phase de démarrage de 6 mois et un budget pour 20 millions pour trois années.

En tout 32% du budget est directement destiné aux les bénéficiaires et partenaires du projet sous forme des financements.

Les partenaires clés avec qui la GIZ travaillera (services étatiques, société civile) seront autant que possible équipé avec le matériel qui leur faudra pour mettre en œuvre leurs activités.

3.2 Objectifs, indicateurs et activités principales

En tant que programme intégré REDD+, le PIREDD Maniema contribue directement et indirectement aux objectifs de la lettre d'intention sur la mise en œuvre de la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la RDC (voir Annexes A1 et A2). Au-delà de ses indicateurs d'impact, le programme assure le rapportage aux indicateurs pour les rapports des PIREDD tels que communiqués du FONAREDD.

A travers ces extrants, le PIREDD Maniema vise d'un côté les moteurs principaux *directs* de la déforestation et dégradation des forêts identifiés dans la province ciblée : l'exploitation non durable de bois qui ne respecte pas les textes et lois, l'expansion des terres agricoles sous des pratiques de moindre productivité (agriculture itinérante sur brûlis) ainsi que l'utilisation non durable du bois énergie. Un accent particulier est mis sur une meilleure création de valeur, pour que la population bénéficie davantage de l'utilisation durable des ressources forestières et agricoles.

De l'autre côté, le PIREDD cible les moteurs *subjacents* de la déforestation et dégradation forestière, notamment la situation socio-économique précaire de la population, les lacunes du cadre politique et stratégique provincial dans différents domaines, les déficits dans sa mise en pratique ainsi que la faiblesse des structures de gouvernance locales.

Au niveau de l'objectif du programme, les impacts directs et tangibles sont mesurés selon quatre dimensions/ indicateurs : l'augmentation de l'étendue globale des différents types de

superficies qui sont gérées de manière durable et participative ; l'augmentation des revenus à bases des chaines de valeurs « vertes » ; l'accroissement des bénéfices qui découlent des activités économiques vers la population ; ainsi que la mise en œuvre des plans de développement local comme levier transversal pour l'amélioration des conditions de vie dans la zone d'intervention.

En ciblant les moteurs directs et subjacents de la déforestation, une réduction de la déforestation dans la zone d'intervention du PIREDD est attendue au moyen terme. En fonction d'un développement global favorable de la province à moyen et long terme (développement économique stable, réduction de la croissance démographique, bonne gouvernance etc.) un maintien des superficies forestières est possible.

Tous les valeurs cibles dans la matrice de résultats sont préliminaires et seront adaptées après le début du projet et lors des études diagnostiques qui seront menées.

Objectif du programme La population et les communautés des zones d'intervention dans la province du Maniema ont bénéficié de la mise en valeur durable des ressources agricoles, forestières et pastorales		
Indicateurs globaux du programme	**Valeur cible**	**Activités principales en séquence**
Dans les zones d'intervention, les superficies des paysages à usage durable et participatif ont augmenté de minimum de 397.500 hectares	>20.000 ha d'activités d'agriculture durable (y inclut agroforesterie et agriculture de conservation) >7.000 + 13.000 ha APAC >105.000 + 250.000 ha concessions foresterie communautaire >5.000 ha reboisement >50.000 ha réserves forestières gérées durablement	1. Evaluation des opportunités de la mise en valeur et restauration des paysages forestière (MEOR) 2. Développer et mettre sur place un système de suivi de couverture du foret 3. Développer un Schéma Provincial d'Aménagement 4 Développer et mettre en œuvre des stratégies agricole pour les paysages forestiers et savane 4. Accompagner la mise en place des APAC 5. Faciliter l'application de la stratégie nationale pour les concessions forestières 6. Mettre en œuvre le Schéma Provincial d'Aménagement, l'aménagement au niveau des sept territoires et la stratégie provinciale de la restauration des paysages forestière (reboisement, réserve, agroforesterie, régénération de forets naturelle assistes)
Dans 50 communautés villageoises (associations, groupement, village), les revenus des >3000 personnes ont augmenté de plus de 15 % dans le cadre de la promotion des chaînes de valeur locales "vertes" et d'autres mesures génératrices de revenus.	> 3000 personnes > 5 chaines de valeur et d'autres mécanisme de revenus	1. Etude sur les potentiels agricoles – savane et foret 2. Collecte de données de base et développement d'un system de suivi socio-économique 3. Identifier les chaines de valeurs et des partenaires concernes pour la mise en œuvre 4. élaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités et renforcer en particulier l'entreprenariat 5. Mettre en œuvre de chaine de valeurs

Les revenus des activités économiques communautaires (gestion des concessions communautaires, chaînes de valeur locales, etc.) servent à financer environ 50 projets communautaires, dont 25 sont spécifiquement destinés aux besoins des femmes.	> 50 projets > 5 concessions forestiers > 5 chaines de valeur verte	1.. Collecte de données de base et développement d'un system de suivi socio-économique 2. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités pour les communautés 3.Identifier les projets communautaires avec les communautés
10 ETDs ont mis en œuvre 50 mesures de développement définies de manière participative.	10 PDsL finalisés et dans la mise en œuvre 50 mesures dans la mise en œuvre	1. Sélecter les entités pour les développements des PDL 2. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités pour les ETD et des autres partenaires 3. Développer les PDLs dans les entités identifies 4. Identifier au minimum 50 mesures pour la mise en œuvre avec les communautaires et de partenaires d'exécution 5. Appuyer et accompagner a mise en œuvre des mesures

Extrant	Indicateurs	Activités principales
A Les conditions cadre liées à la conservation des forêts et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources agricoles, forestières et pastorales sont améliorées	**A 1** Un plan d'action pour le Maniema émanant d'une politique forestière nationale a été validé par les autorités compétentes de la province **A 2** Le premier rapport annuel de la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie pour la gestion durable du bois énergie au Maniema est disponible **A 3** La surveillance forestière provinciale met à disposition une documentation annuelle actualisée concernant le développement de la couverture végétale **A 4** Les résultats d'un zonage forestier et du SPAT sont pris en compte dans 12 processus de planification provinciale (planification au développement, AT et autres) et locale (PDL et autres).	1. Décliner une politique forestière au niveau de la province sur la base d'une étude sur le moteur de déforestation **(A1)** 2. Conseiller et former les partenaires sur l'intégration des questions de genre et des droits humains dans les politiques, stratégies, approches, processus et instruments au niveau provincial. 3. Réaliser le Schéma Provincial d'Aménagement et (macro)zonage ainsi que la cartographie des espaces forestiers des régions d'intervention **(A4)** 4. Définition d'une stratégie d'énergie bois au niveau de la province **(A2)** 5. Renforcer les capacités techniques (y inclus le bio-monitoring et la surveillance forestière), de processus et de coopération des structures d'appui **(A3)** 6 6. Créer les conditions physiques et d'équipement pour coordonner la gestion durable des ressources agricoles, forestières et pastorales 7. Accompagner le processus d'aménagement du territoire au niveau provincial 8. Mener des études diagnostiques sur les aspects socio-économiques, dynamique de changement d'utilisation des terres, couvert des

		sols, l'état des lieux de la situation foncière dans les zones d'intervention etc. 9. Supporter et Accompagner les initiatives locales de préservation des forêts par les mécanismes d'incitation (p. ex. le paiement des services environnementaux (PSE)) 10. Accompagner la sensibilisation des communautés locales sur des thématiques du projet
B Les processus de gouvernance locale sont améliorés.	**B 1** Le nombre d'acteurs institutionnels qui soumettent des propositions dans le contexte des processus de gouvernance locale participative (processus de dialogue, mécanismes de résolution des plaintes et conflits, protocoles d'accord de gestion, comités de développement local et de conservation de la nature, conseils agricoles et ruraux de gestion par exemple) a augmenté chaque année. **B 2** Le rapport d'une évaluation externe confirme la fonctionnalité des 100 structures locales (Comités de développement à tous les niveaux avec leurs commissions thématiques, cadres de concertation, plates formes, comités de coordination, CARG, CoCo). **B 3** 40 structures d'épargne, dont 20 organisés par des femmes et autres groupes vulnérables, ont financé 100 projets de développement individuels liés à des activités économiques émergeant de l'utilisation durable des ressources agricoles, forestières et pastorales. **B 4** Une évaluation indépendante confirme que deux mécanismes de gestion des plaintes (un concernant le PNL, un concernant le secteur forestier) au niveau la province sont fonctionnels.	1. Structurer les communautés locales dans les zones d'intervention 2. Promouvoir des approches de conservation communautaire et de gestion collaborative 3. Développer des structures et processus complémentaires de gouvernance locale (p. ex. plateforme de dialogue multi acteurs, tables rondes intersectorielles, mécanisme de plaintes, CLIP, système d'information sur le REDD+) 4. Renforcer les structures (CLD à tous les niveaux avec leurs commissions thématiques (CoCo, CARG et autres), cadres de concertation, platesformes, comités de coordination etc.) dans les zones d'intervention 5. Formuler et mettre en œuvre des plans de développement (niveau province et local) 6. Renforcer les capacités de coordination, de suivi, de concertation et de coopération des structures de gouvernance locale 7. Renforcer les compétences de comportement entrepreneurial des acteurs et du groupe cible 8. Constituer et accompagner des groupes d'épargne au niveau local 9. Accompagner les ETD dans le développement des mécanismes de la mobilisation et de la gestion des ressources financières 10. Accompagner l'établissement de deux mécanismes de gestion des plaintes au niveau de la province de Maniema (concernant PNL et secteur forestier)
C La mise en valeur	**C 1** Les autorités provinciales et locales de l'administration	1. Mettre en œuvre des différentes approches de conservation (forêts classées : aires protégées